

**l'Association  
des Parents de  
Clair-Vivre  
asbl**

**Questions posées  
à la direction sur le  
projet pédagogique**



**Freinet  
à Clair-Vivre**

# Questions de parents concernant le projet pédagogique à Clair-Vivre et son application quotidienne, posées à la directrice, Valérie Lega, le 2 mars 2018.

## AP QUELS SONT LE CADRE ET LES DIRECTIVES DONNÉS À UN ENSEIGNANT QUI DÉBUTE À CLAIR-VIVRE ?

**VI** Les instituteurs qui sont engagés doivent lire et signer pour accord un dossier, la **charte des enseignants**, qui a été réalisé par les instituteurs. Il reprend les différents incontournables de la pédagogie de l'école. Ils s'engagent ainsi à les utiliser en classe. Ces outils sont résumés très succinctement dans le projet pédagogique de l'école (la feuille verte distribuée aux nouveaux parents depuis 2006) et de façon détaillée dans la charte des enseignants.

Il y a aussi à disposition un **dossier par degré** (deux ans) détaillant les compétences que les élèves doivent acquérir selon la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a été réalisé par le CECP (Conseil de l'Enseignement des Communes et Provinces). Pour information, il y a 70 professeurs dans l'école. En comptant les professeurs spécialisés et les « volants ».

## AP LES 12 POINTS DU DOCUMENT DÉCRIVANT L'APPROCHE FREINET À CLAIR-VIVRE SONT-ILS RÉELLEMENT APPLIQUÉS DANS CHAQUE CLASSE ?

**VI** Oui, à partir du 5-8. Chez les maternelles, certaines pratiques de la pédagogie Freinet ne peuvent pas être mises en place comme le plan de travail, mais dans toutes les classes primaires elles sont utilisées sous une forme ou une autre. Chaque « incontournable » de la pédagogie Freinet est adapté selon la personnalité de l'enseignant et le « groupe - classe ».

Les façons de travailler et les projets de classe varient fort puisque les instituteurs sont totalement libres, tout en ayant comme objectif l'acquisition des mêmes compétences par les élèves.

En réunion de concertation le choix a été fait par exemple de ne plus faire de chefs d'œuvre en 6<sup>ème</sup> primaire depuis 2 ans parce que cela stressait

trop les élèves. Chaque enseignant choisit un projet qui aboutira aux mêmes apprentissages. Exemple : une réalisation collective en volume, un livre de recettes, un thème à travailler dans les différentes matières.

Par rapport à la méthode d'apprentissage de la lecture et de l'écriture, ils utilisent la méthode naturelle qui utilise à la fois la méthode globale et la méthode syllabique. C'est un modèle « en sablier » qui commence par l'apprentissage des mots en les mémorisant de façon globale pour les décortiquer ensuite et puis reformer les syllabes et les mots pour revenir au global.

Pour les devoirs, il y a le cadre légal de la Fédération Wallonie-Bruxelles, donc pas de devoirs en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaire, 20 minutes en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> et 30 minutes en 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>. Terminer un travail non fait n'est pas considéré comme un devoir, et peut s'ajouter aux devoirs.

## AP COMMENT LA DIRECTION SUIT-ELLE L'APPLICATION DE CES OUTILS ?

**VI** La direction passe deux fois par an dans les classes des titulaires non nommés pour évaluer la leçon donnée et vérifier que les outils de la pédagogie sont bien utilisés.

## AP COMMENT LES NOUVEAUX ENSEIGNANTS SONT ACCOMPAGNÉS LORS DE LEURS DÉBUTS ?

**VI** Pour les nouveaux enseignants il y a un système de tutorat : la direction leur laisse une à deux semaines pour se mettre à l'aise puis leur demande de se choisir un référent parmi les anciens profs ou même la direction. Ce référent sera disponible pour toute question ou demande de soutien, lors des concertations, à la récréation... Après un ou deux mois, la direction va dans la classe pour voir comment ça se passe et débriefer.

Le suivi est un peu plus régulier en 5-8 qui est un niveau plus compliqué puisque les instituteurs sont soit formés pour les maternelles soit pour les primaires et qu'il faut pouvoir gérer les différents âges.

## AP L'ENVIE ET L'EXPÉRIENCE EN PÉDAGOGIE ACTIVE ENTRE-T-ELLE DANS LES CRITÈRES DE RECRUTEMENT ?

**VI** Oui. Sauf pour les remplacements en cours d'année. Il faut savoir qu'il est très compliqué de trouver des remplaçants en cours d'année parce qu'il n'y a plus vraiment de choix. Parfois les écoles se « volent » des instituteurs déjà en poste.

## **AP QUEL EST LE MINIMUM DEMANDÉ À L'ENSEIGNANT (SORTIES, ACTIVITÉS, ETC.) ?**

**VI** Les classes vertes et les classes de neige sont les deux seuls voyages scolaires obligatoires (par le Pouvoir Organisateur). Les instituteurs sont totalement libres de prévoir des voyages, sorties ou autre. Si l'un d'eux ne souhaite pas sortir de l'école, il n'a aucune obligation. Mais cela fait partie du projet de l'école donc en général les instituteurs sortent de l'école régulièrement.

Il faut savoir que pour une sortie de plus d'une journée, l'école doit demander une autorisation de la Commune et à la Fédération Wallonie-Bruxelles au moins 1 mois avant le voyage.

## **AP QUELLES FORMATIONS LES ENSEIGNANTS REÇOIVENT-ILS PAR RAPPORT À LA PÉDAGOGIE FREINET ? SONT-ELLES OBLIGATOIRES ?**

**VI** Les nouveaux enseignants reçoivent une formation d'un an sur la pédagogie Freinet donnée par l'asbl « Éducation Populaire ». Cette formation « **Démarrer en pédagogie Freinet** » est fortement conseillée pour les enseignants qui n'ont pas été stagiaires à Clair-Vivre et qui démarrent en septembre. Excepté les remplaçants en cours d'année. Cette formation est payée par l'asbl Les amis de Clair-Vivre. Elle coûte 150 euros et est donnée entre autres des samedis.

L'asbl a été créée pour gérer l'argent récolté pendant l'année. Elle paie du matériel pour l'école, des livres... Par exemple, l'école s'est équipée de matériel pour aider les enfants avec des besoins spécifiques.

Il y a aussi **5 jours par an** (facultatifs) que l'instituteur peut choisir dans le catalogue du CECP. Cependant aucune formation dans ce catalogue n'est spécifiquement liée à la Pédagogie Freinet. Et enfin il y a **3 jours de formation collective obligatoire** sur un thème (les conférences pédagogiques).

Un lundi sur deux il y a une **réunion de concertation** de 15h30 à 17h30. Elle est obligatoire. Il y a une demi heure / trois quart d'heure de discussion sur l'organisation puis le reste du temps est consacré à travailler un des points de la pédagogie. Par exemple : travailler sur le portfolio qui est un outil utilisé au Canada pour évaluer les progrès de l'enfant. Il est plus accessible et utile pour l'enfant. Cela remplacera les bilans à l'avenir, de la 3<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> année pour l'instant.

## **AP LES ÉDUCATEURS SONT-ILS PARTIE PRENANTE DU PROJET PÉDAGOGIQUE À ORIENTATION FREINET ?**

**VI** Les éducateurs ont un statut particulier puisqu'ils sont « employés communaux » contrairement aux enseignants qui dépendent de la FWB. Ils font partie intégrante de l'équipe et sont parties prenantes du projet de notre école. Ils réalisent un projet d'accueil des garderies. Ce projet n'est pas lié à la pédagogie Freinet, il doit se baser sur le programme « CLE » de l'accueil temps libre. Néanmoins, on y retrouve l'esprit de notre école.

Lors des garderies du soir et du matin, les éducateurs proposent des activités variées (voir projet d'accueil) ainsi qu'un temps pour les devoirs que l'enfant est libre de faire ou non puisque ceux-ci ont déjà des activités « imposées » toute la journée, la garderie doit rester un moment libre pour l'enfant.

À partir du 5-8, les éducateurs organisent des ateliers les après-midi pour toutes les classes. Exemple : mosaïque, vélo en 5e année, travail artistique de fin d'année en 6e, techniques d'art... Au quotidien ils travaillent dans une réelle collaboration avec les instituteurs.

## **AP QUEL DISPOSITIF EST-IL MIS EN PLACE PAR LA DIRECTION POUR INFORMER L'ENSEMBLE DES PARENTS DU PROJET PÉDAGOGIQUE ET DE SON APPLICATION ?**

**VI** La réunion d'accueil de 2 heures pour les nouveaux parents est un moment où la direction explique tous les points du projet d'établissement (document vert) et où les parents peuvent poser leurs questions. Les parents doivent signer ce document pour accord lors de cette réunion pour finaliser l'inscription. Il y a beaucoup d'informations disponibles sur le site de l'école.

## **AP DANS QUELLE MESURE LE PROJET PÉDAGOGIQUE EST-IL PREMIÈREMENT CONNU ET DEUXIÈMEMENT SOUTENU PAR LA COMMUNE ? DANS QUELLE MESURE LA DIRECTION EST-ELLE ENCOURAGÉE À DÉFENDRE LA PARTICULARITÉ DE CET ENSEIGNEMENT ? QUELLE STRUCTURE DE DIALOGUE ÉVENTUELLE SUR LE SUJET ENTRE L'ÉCOLE ET LA COMMUNE ?**

**VI** Le projet d'établissement doit être modifié tous les 3 à 5 ans. Il passe ensuite au Conseil de participation où sont représentés tous les acteurs de l'école. C'est ici que les parents peuvent intervenir s'ils le souhaitent via leurs représentants. Puis il est envoyé pour avis à la COPALOC (syndicats, direction et PO) puis au Collège des Echevins et ensuite au Conseil Communal.

L'école a été créée par la Commune. Le premier directeur, Monsieur Hacuria, travaillait aussi à la Commune. La Commune soutien le projet et fait entièrement confiance à la direction pour l'application du projet pédagogique. La liberté est laissée à la direction sur ce sujet. Pour tout changement, la direction doit demander l'accord de la Commune qui est le Pouvoir Organisateur de l'école.

### **AP QUID DE L'APPLICATION DE LA PÉDAGOGIE FACE AU GRAND NOMBRE D'ÉLÈVES ?**

**VI** Freinet travaillait avec des classes de 45 élèves. Le nombre d'élèves n'est pas un frein à l'application de la pédagogie.

### **AP EXISTE-T-IL UN DIALOGUE ENTRE DIRECTIONS D'ÉCOLES FREINET (OU À PÉDAGOGIE ACTIVE) À BRUXELLES ET EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ?**

**VI** Oui. Il n'y a pas un réseau officiel mais je fais partie d'un groupe qui s'appelle « l'école de tous » et regroupe des directions d'écoles bruxelloises à pédagogies actives, comme Singelijn, Tivoli, des conseillers pédagogiques d'autres communes... Il y a des échanges.

### **AP L'ÉCOLE EST-ELLE TENUE DE RAPPORTER D'UNE QUELCONQUE MANIÈRE À LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES SUR L'APPLICATION DE LA PÉDAGOGIE ?**

**VI** Non. Dans le futur il y aura des indicateurs chiffrés et une auto-évaluation de l'école qui devra s'améliorer. Le souhait de la FWB est de ne plus faire de contrôle extérieur (inspection) mais de donner ce rôle aux directions.

En supprimant les inspecteurs, nous ne pouvons que regretter l'absence de relais humain entre la FWB et les établissements. Cela mettra probablement une pression sur l'école, mais cela reste à voir...

### **AP COMMENT L'A.P. PEUT-ELLE SOUTENIR CONCRÈTEMENT LE PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE ?**

**VI** En sensibilisant et expliquant aux parents les différents points de la pédagogie de l'école. En rappelant qu'il n'est pas nécessaire de mettre de la pression sur les enseignants qui font le maximum. Parfois certains parents sont maladroitement en suggérant à l'enseignant comment faire son travail. Ils ne se rendent pas toujours compte de la difficulté du travail et des situations difficiles rencontrées (problèmes familiaux ou troubles du comportement de

certaines élèves). Ils ne sont pas formés pour réagir à ces situations et y font face toujours en « bon père de famille ». Il n'y a par exemple aucun cours sur les problèmes comme la dyslexie, la dyscalculie, dyspraxie et autres. À titre d'exemple a été soulevé le fait qu'il incombe désormais à l'institut de mettre en place aux côtés de la direction des aménagements raisonnables. Le parent averti n'a cependant aucune obligation de dépister ou faire suivre son enfant. Dans cet ordre d'idée, certains enseignants et éducateurs reçoivent une formation « Bosse et bobo » pour pallier à la suppression des postes d'infirmier dans les écoles...

### **AP COMMENT L'A.P. PEUT PROPOSER UN PROJET COLLECTIF AU SEIN DE L'ÉCOLE (EXEMPLE : CNV, PLEINE CONSCIENCE...) ? LE PROPOSER À LA DIRECTION ? LE PRÉSENTER AUX PROFES LORS D'UNE RÉUNION ? SONDAGE EN LIGNE POUR LES PROFES POUR VOIR LESQUELS SERAIENT INTÉRESSÉS ?**

**VI** Je n'impose aucun projet aux enseignants, sauf si la demande vient de la Commune. Ce serait contraire à la pédagogie qui part des élèves. Si on a des propositions on peut me les envoyer par email et je diffuserai auprès des enseignants. Ils nous contacteront s'ils sont intéressés.

### **AP SUITE À LA RÉFLEXION SUR L'ACCUEIL DES TOUS PETITS ET DE LEURS PARENTS LANCÉE L'ANNÉE PASSÉE AVEC VALÉRIE PASTEYNS ET LES INSTITUTRICES MATERNELLES, QUELLES SUITES, ÉVENTUELS CHANGEMENTS ET QUAND ?**

**VI** Il y aura une possibilité à partir de l'année prochaine (2018-2019) de passer dans la classe une semaine avant la date de rentrée pour les enfants qui arrivent en accueil en cours d'année. Pour les enfants qui arrivent le premier septembre, ce ne sera pas possible de visiter l'école avant. Il y a aussi une réflexion sur une façon de mieux accueillir et orienter les nouveaux le jour de la rentrée des classes.

### **AP QU'EST-CE QUI POURRAIT ÊTRE PRÉVU POUR FACILITER LE PASSAGE DES MATERNELLES AU 5-8 OU DE GERMINAL VERS LE CENTRE ? (EXEMPLE : VISITE DES CLASSES DE PLUS GRANDS EN FIN D'ANNÉE).**

**VI** Actuellement, tous les 2<sup>ème</sup> primaires viennent rencontrer les 4 instituteurs de 3<sup>ème</sup> en fin d'année scolaire lorsque ceux-ci sont déjà engagés.

>> Au Centre, la cour des maternelles est ouverte à partir de mai et les enfants peuvent aller jouer dans la cour des grands et inversement. La récréation des 5-8 et des 3<sup>ème</sup> année a lieu au même moment que celle des maternelles. Ceux qui vont passer en 5-8 ont donc l'occasion de se familiariser avec la cours et les enseignants des 5-8.

Il y a parfois des grands qui viennent lire dans les classes maternelles et parfois des projets communs.

**AP « CHOIX DE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE - JUSTE ET SOLIDAIRE - LAÏQUE – ÉCOLOGIQUE – PACIFISTE » : CES CONCEPTS SONT-ILS EXPLIQUÉS AUX INSTITS ET AU ENFANTS ?**

**VI** Non. Pas tels quels. Ce sont des représentations d'adultes.

**l'Association  
des Parents de  
Clair-Vivre  
asbl**

**Freinet  
à Clair-Vivre**



ICEM - Archives de l'école Freinet de Vence

L'Association des Parents de Clair-Vivre est une association sans but lucratif dont le but est de favoriser l'éducation et le bien-être des enfants de l'école. Elle est ouverte à tous les parents.

**apclairvivre@gmail.com**  
**ap.clairvivre.be**

Éditeur responsable : Maria Da Silva Diniz  
40 avenue Notre Dame 1140 Evere  
Ne pas jeter sur la voie publique !